

Du pain sur la planche
Collectif de parents à Rueil Malmaison
collectifcantine.rueilmalmaison@gmail.com



A l'attention des candidats aux élections municipales de Rueil Malmaison

Cher candidat,

La cantine est un lieu privilégié pour faire découvrir à nos enfants le goût et leur donner les clés d'une alimentation saine. Les enjeux sont énormes pour leur santé d'aujourd'hui et également leur santé à l'âge adulte.

En tant que parents, nous souhaitons promouvoir une restauration scolaire et petite enfance à la hauteur des enjeux de santé publique et de développement durable. Dans ce contexte, nous nous permettons de vous interpeller sur quelques points majeurs.

A ce jour, les repas des enfants (scolaires et crèches) sont conditionnés et réchauffés en barquettes plastique, sources de perturbateurs endocriniens. Vous n'êtes pas sans savoir que les professionnels de santé et les députés alertent sur les risques pour la santé et la fertilité de nos enfants. **Vous engagez vous à promouvoir une cantine sans perturbateur endocrinien ? Nous vous invitons à prendre connaissance et à signer la charte proposée par l'association « Cuisine sans plastique France » que vous trouverez en annexe.**

Une viande de qualité est un des éléments majeurs d'un repas. Source de protéines, elle est essentielle pour la croissance des enfants. Après de nombreuses remontées des parents d'élèves concernant la qualité de viande (peu appétissante, contenant trop de nerf), le sauté de bœuf a récemment été améliorée. Nous saluons cette initiative et nous souhaitons aller plus loin avec une analyse de l'ensemble des viandes servies et une réflexion autour des proportions de viande / poisson/ plats végétariens. **Vous engagez vous à mettre en place en Septembre 2020 un groupe de travail regroupant le prestataire, le personnel municipal et les parents d'élèves pour trouver ensemble les solutions les plus adaptées pour améliorer la qualité des repas ?**

Les enfants en crèche bénéficient du même prestataire de restauration que les scolaires. Cependant les parents ne sont pas conviés aux commissions des menus et ne peuvent pas participer à l'élaboration du projet d'alimentation. Par exemple, la part du bio a été montée à 30% en Janvier 2020 pour les déjeuners scolaires alors que le taux de bio stagne autour de 10% pour la petite enfance. Les enfants en crèche sont pourtant les plus vulnérables et devraient être prioritaires. **Vous engagez vous à inclure les parents dans les commissions des menus de la petite enfance et à monter à 30% le taux de composantes bio pour les enfants en crèche dès Septembre 2020 ? Quelle est votre ambition sur le pourcentage d'aliments bio dans l'alimentation des enfants ?**

De manière plus générale, nous serions très intéressés de connaître votre vision et vos projets concernant la restauration collective pour nos enfants. Nous espérons avoir l'occasion de vous rencontrer pour échanger à ce sujet.

Veillez croire, cher candidat, en nos sentiments les meilleurs,

Les parents du collectif « Du Pain Sur La Planche »
<https://dupainsurlaplanche.weebly.com/>



Charte des cantines sans plastique - Élections municipales 2020

Préambule

Les plastiques se sont invités à la table des cantines : poches de cuisson, barquettes, vaisselle ! Autant de risques pour la santé des populations et notamment des enfants, mais aussi de déchets dans l'environnement.

Cantine sans plastique France est une association loi 1901. Elle informe les parents d'élèves, les usagers (enseignants, agents...) et les populations sur les risques entraînés par l'utilisation des plastiques dans la restauration collective et sur les dangers des perturbateurs endocriniens. Elle agit par le biais de collectifs locaux sur tout le territoire, avec les associations de parents d'élèves. Avec d'autres associations, elle s'est mobilisée pour faire interdire ces contenants en plastique dans la restauration scolaire.

Ainsi, l'article 28 de la Loi Egalim n°2018-938 du 30/10/2018 prévoit que :

« Au plus tard le 1^{er} janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. Dans les collectivités territoriales de moins de 2000 habitants, le présent alinéa est applicable au plus tard le 1^{er} janvier 2028 ».

La prochaine mandature municipale est donc décisive pour mettre en œuvre la transition vers des cantines sans plastique et réduire l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens.

Article 1 : La personne tête de liste aux élections municipales de mars 2020, si elle est élue maire, prend les engagements suivants concernant la restauration collective municipale (crèches, écoles, seniors, personnel communal) :

- Entreprenre dès 2020 une réflexion sur la restauration collective de manière concertée et transparente avec les représentants de parents d'élèves, associations locales environnementales, représentants du personnel communal et usagers.
- Initier une réflexion et de concertation avec les acteurs de la restauration collective afin d'atteindre les objectifs suivants :
 - Remplacement de la vaisselle en matière plastique de la vaisselle inerte dès l'année scolaire 2020-2021.
 - Substitution des barquettes plastiques jetables à usage unique par des contenants en inox ou en verre, en anticipant les obligations fixées à l'article 28 de la loi Egalim.
 - Suppression des poches de cuisson sous vide en plastique pour la cuisson des aliments, en anticipant les obligations fixées à l'article 28 de la loi Egalim.
 - Augmentation de la part de produits bio et locaux, en anticipant les obligations fixées à l'article 24 de la loi Egalim.

Article 2 : En contrepartie de ces engagements, l'association Cantine sans plastique France :

- autorise la liste signataire à utiliser le logo « Je m'engage pour une cantine sans plastique », dont elle pourra faire usage dans le cadre de sa campagne des élections municipales de mars 2020 et dans le cadre de son mandat.
- s'engage à promouvoir notamment sur son site internet cantinesansplastique.fr et sur les réseaux sociaux, la liste des signataires de cette charte.

Le (la) candidat(e)

Nom : Prénom :

Commune d'élection : Département :

Nom de la liste :

Appartenance politique :

Adresse courriel :

Date et signature



contact : cantinesansplastiquefrance@gmail.com

<https://cantinesansplastique.wordpress.com/>